

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES



Envoyé en préfecture le 10/03/2020

Reçu en préfecture le 10/03/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-245900758-20200305-CC05032020_14-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 05 mars 2020 à 19h00

Le 05 mars 2020, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Monique Evrard, M. Jean-Philippe Boonaert, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Broutele, Mme Bénédicte Brouard, M. Joël Duyck, Mme Marie-France CARREZ, M Philippe Kujawa arrivé au point 17, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, Mme Agnès Grammont, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration : M. Michel Dehaene procuration à M. Catteau
M. Claude Beve procuration à M. Philippe Mahieu
Mme Nathalie Debaisieux procuration à M. Jean-Philippe Boonaert
M. Philippe Kujawa procuration à M. M. Franckie Verwaerde jusqu'au point 16

Absente : Mme Sophie Caron

Absents excusés : Mme Doriane Jorisse,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance : Mme Catherine Goedgebuer

Développement économique : ATPE – Subvention à l'EURL Pierre et Léon Sauveurs d'Ours Polaires sur la commune de LAVENTIE.

Le Vice-Président expose au conseil :

Par délibération du 27 mars 2019, le conseil communautaire a acté le renouvellement d'une aide financière destinée à la création ou reprise des très petites entreprises sur le territoire de la CCFL.

La CCFL est sollicitée pour l'octroi d'une subvention par l'EURL Pierre et Léon Sauveurs d'Ours Polaires, créée le 1^{er} octobre 2019.

Cette entreprise, dirigée par Madame Pauline LHERMITTE, propose des jouets et livres pour enfants 100% écologiques.

Le plan de financement de l'entreprise propose les éléments suivants :

	Année 1	Année 2	Année 3
Chiffre d'affaire	77 000.00€	92 400.00€	110 880.00€
Rémunération du dirigeant	0.00€	9 500.00€	19 000.00€
Charges sociales du dirigeant	1 500.00€	4 275.00€	8 550.00€
Capacité d'autofinancement	14 756.00€	10 325.00€	5 823.00€
Remboursement d'emprunt	6 833.00€	6 914.00€	4997.00€
Capacité d'autofinancement Nette	7 923.00€	3 411.00€	826.00€

La demande de subvention de l'entreprise porte sur l'achat d'un logiciel de caisse, d'un site internet d'une imprimante et d'un iPad pro.

	Montant HT
Logiciel de caisse	99.90€
Développement d'un site internet	5 700.00€
Enseigne	1 492.29€
Extincteurs	205.00€
Imprimante	119,99€
Ipad pro	749.17€
TOTAL	8 366.35€

L'aide de la CCFL a été fixée à 25 % du montant des investissements éligibles (investissements à usage exclusif de l'activité professionnelle).

Le capital de l'EURL Pierre et Léon Sauveurs d'Ours Polaires est de 6 000€.

L'aide pourra être au maximum de 2 091,59€.

Après avis favorables de la commission et du Bureau, il est proposé au Conseil d' :

- AUTORISER le versement d'une subvention de 2 091,59 euros maximum à l'EURL Pierre et Léon Sauveurs d'ours Polaires à réception des pièces ;
- AUTORISER le Président à signer la convention établie entre la CCFL et l'EURL Pierre et Léon sauveurs d'ours polaires et tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (36 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

